

Le soulèvement fédéraliste de 1802 et le Pays de Vaud

Autor(en): **Mestral, Aymon de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **53 (1945)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-41362>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

paraît par livraison de 48 ou
64 pages tous les 3 mois

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Fr. 8.— par an franco pour toute la Suisse

Fr. 10.— par an pour les autres pays de l'Union postale

Pour les membres de la Société vaudoise
d'Histoire et d'Archéologie, les 8 francs
comprennent la cotisation annuelle.

Prix d'une livraison séparée fr. 2.50

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Eug. MOTTAZ, prof.,
chemin de Montolivet, 28, Lausanne.

Les auteurs sont seuls responsables de leurs opinions.

SOMMAIRE : Le soulèvement fédéraliste de 1802 et le Pays de Vaud (avec illustration), par AYMON DE MESTRAL. — La grande église de la Rochettaz au Lieu, par Aug. PIGUET. — Notes sur les grenettes et les halles (avec deux illustrations), par E. GAVILLET. — Le bureau des diligences du Canton de Vaud, à Genève, en 1817, par Gustave DOLT. — La bourgeoisie de Berne, par Ad. BESSON. — Société vaudoise d'histoire et d'archéologie. — Chronique. — Bibliographie.

Le soulèvement fédéraliste de 1802 et le Pays de Vaud

Une longue période de paix et de prospérité nous a fait perdre le sens du risque. Il y a moins d'un siècle et demi, notre pays a connu l'humiliation et la détresse de l'invasion et de l'occupation par des troupes étrangères. Le spectacle de ces dix dernières années a réveillé en nous le sentiment de la fragilité de la vie des peuples. Le présent et le passé se ressemblent comme des frères. Contempler l'un, c'est évoquer l'autre.

Au début du siècle dernier, sous le triste régime de la République helvétique, les coups d'Etat se succédaient sans parvenir à se maintenir par eux-mêmes d'une façon durable. Une caricature politique de l'époque représente trois médaillons, surmontés chacun d'une date : 28 octobre 1801, un aristocrate fait la nique à un révolutionnaire ; 17 avril 1802, le révolutionnaire fait un pied-de-nez à l'aristocrate ; 1803, un Commissaire

français empanaché fait à son tour la nique à l'aristocrate, ainsi qu'au révolutionnaire. L'Acte de Médiation se profile à l'horizon.

A la mi-juillet 1802, Talleyrand avait fait savoir au Gouvernement helvétique que le Premier Consul avait décidé de retirer prochainement ses troupes du territoire suisse. La nouvelle plonge le clan unitaire dans la consternation. Avec l'évacuation des garnisons françaises, leur principal appui dans le pays s'effondre. Le geste de Bonaparte visait en réalité un double but : d'une part, rassurer l'Angleterre et l'Autriche, avec lesquelles la France avait reconnu l'indépendance de la République helvétique, ce qui enlevait toute raison d'être au maintien de l'occupation étrangère, d'autre part, provoquer des troubles en Suisse, ce qui ne manquerait d'encourager les fédéralistes à relever la tête, et trouver ainsi le prétexte rêvé pour intervenir de nouveau en Suisse, sans que les grandes Puissances s'en offusquent. Les prévisions du Premier Consul devaient se réaliser point par point.¹

La perspective du départ des troupes françaises réveille les espoirs des Confédérés. « Enfin seuls ! nous pourrons dorénavant agir et nous gouverner à notre guise ». Les cantons montagnards et les Bernois ne tardent pas à prendre contact pour organiser un soulèvement des forces fédéralistes et nationales. La cheville ouvrière du mouvement paraît avoir été l'ancien secrétaire d'Etat Thormann. Dans sa lettre du 21 juillet 1802, adressée à Aloys de Reding, on retrouve tous les éléments du plan d'action : s'adresser aux cantons les plus directement intéressés, soit Uri, Schwyz, Unterwald, Glaris, Appenzell, les Grisons et Berne, réunir secrètement les personnes influentes des différentes régions du

¹ On connaît chez nous la grave crise politique de l'automne 1802 au cours de laquelle le canton de Vaud fut menacé dans son existence par le soulèvement fédéraliste ayant pour but, à Berne surtout, un retour à l'ancien régime. On connaît aussi la grande activité déployée dans ces circonstances difficiles par le Préfet national Henri Monod, successeur de H. Polier. Les pages suivantes décrivent, à l'aide de documents inédits, le point de départ de l'insurrection, son organisation, ses chefs et sa marche victorieuse jusqu'à l'intervention souveraine de Bonaparte.

pays pour se concerter et s'entraider réciproquement, « les uns fournissant des troupes et les autres les fonds ».

Après de nombreux conciliabules, les petits cantons, encouragés par les circonstances, se décident à réunir les anciennes landsgemeinde, le 1^{er} août 1802 ; cette date coïncide avec le départ des troupes françaises, ainsi qu'avec le 551^{me} anniversaire de la fondation de la Confédération. N'y a-t-il pas là un présage ? Une tentative d'intimidation du commissaire fédéral Keller à Schwyz échoue devant la résistance de Reding et des membres du conseil. Pour donner plus de solennité à la réunion de la landsgemeinde, Reding rédige et fait lire un « acte de réconciliation générale » entre les citoyens. En signe de confiance et d'estime, le peuple l'acclame de nouveau landamann du pays de Schwyz. L'union est scellée entre le peuple et lui. L'assemblée élit également les membres du nouveau gouvernement cantonal.

En présence de cet acte d'insubordination, contraire au nouveau régime unitaire, le gouvernement central réclame des troupes au général français Montchoisy pour punir les récalcitrants. Il essuie un refus. La tension intérieure augmente. Comme la situation se gâte, les petits cantons décident, à la demande instante d'Uri, de solliciter la médiation du ministre de France à Berne entre le gouvernement central et eux. Verninac décline leur proposition, mais il prêche la conciliation aux deux parties. Des négociations directes s'engagent, sans conviction et sans succès. Il ne reste plus qu'à recourir aux armes.

Les petits cantons s'arment en hâte. Les Schwyzois déterrent de vieux canons abandonnés par les Russes et les Français lors de leur passage en 1799 et que les habitants du Muothatal avaient soigneusement cachés. Les canons sont montés sur des affûts improvisés ; les chars de fumier servent au transport des munitions. De jeunes patriciens, liés d'amitié avec Reding, les deux Lavater, Rœmer et Landolt, organisent un coup de main contre l'arsenal fédéral de Zurich. Les montagnes de poudre qu'ils se procurent ainsi sont expédiées par le lac aux Schwyzois.

Une fois engagés sur cette voie, les événements se précipitent. D'engagement en engagement, de rébellion en rébellion, le pays tout entier se trouve bientôt en insurrection contre le gouvernement unitaire, qui se replie de Lucerne à Berne, avant de se réfugier à Lausanne. Repoussées par les montagnards au Col du Rengg, au pied du Pilate, les troupes helvétiques marchent sur Zurich à la mi-septembre 1802. Pour châtier la ville qui lui a fermé ses portes, le général Andermatt fait bombarder la cité des hauteurs du Zurichberg. Finalement les Zurichois obtiennent l'éloignement des troupes gouvernementales, qui se replient sur Berne et Soleure. Entre temps, le général bernois d'Erlach soulève les campagnes d'Argovie et talonne les troupes d'Andermatt. La confusion la plus complète règne dans le camp helvétique. Afin d'éviter une effusion de sang inutile, le général Andermatt signe une convention de capitulation et bat en retraite dans la direction de Fribourg et Vaud, les deux seules régions demeurées fidèles au gouvernement central unitaire. Le soulèvement fédéraliste, que ses adversaires ont plaisamment nommé la « guerre des bâtons », a commencé. Ces bâtons-là ont fait du bon travail.

A l'appel des petits cantons, auxquels Appenzell et Glaris se sont joints d'emblée, tous les autres cantons, sauf le Tessin, Fribourg et Vaud, envoient des députés à la nouvelle Diète fédérale de Schwyz. Une atmosphère de fête et d'allégresse règne dans le bourg. Le 27 septembre 1802, Aloys de Reding inaugure solennellement l'assemblée aux sons des cloches et du canon. Cinquante jeunes Schwyzois en costume ancien, appuyés sur leur morgenstern ou leur hallebarde, montent la garde d'honneur. « Que chacun de nos pas soit guidé par la justice et la générosité. Si nous faisons du principe de l'égalité des droits le fondement des constitutions d'État, nous apaiserons le peuple suisse et nous le gagnerons à la bonne cause. Le peuple considèrera et défendra alors les droits de la patrie comme les siens propres, dès que la patrie lui donnera et lui assurera une existence paisible. »

Ce langage élevé et généreux traduit les convictions intimes de Reding. Il répond également aux aspirations profondes du

pays, avec lequel le jeune landamman¹ est en pleine harmonie. Sans doute, plus d'un député des anciennes oligarchies fronça les sourcils et désapprouve cet appel aux principes de l'égalité, au moment où les villes et les cantons souverains espèrent reconquérir leurs privilèges. Il y a là déjà des éléments de discorde future entre ces alliés, mais la personnalité de Reding domine alors la Diète. L'aube de la délivrance et de l'indépendance du pays paraît se lever à l'horizon.

* * *

Repoussé et submergé de toute part par la vague de fond fédéraliste, le Gouvernement helvétique ne trouve plus de salut que dans la fuite, sous la protection de quelque 3000 hommes. Dans l'autre camp, où l'on remarquait un grand nombre d'officiers bernois et de forts contingents des cantons montagnards, le commandement suprême des opérations avait été confié au général de Bachmann. Les troupes fédéralistes, fortes de 8000 hommes environ, s'avançaient en trois colonnes : l'aile droite, en direction de Chiètres, le gros des troupes sur Morat, et l'aile gauche, commandée par l'ardent Auf der Maur, de Schwyz, sur Fribourg. La campagne fut brève. Cette guerre des bâtons, comme on l'a désignée souvent en raison de l'armement assez primitif des combattants, était accompagnée d'une guerre de plumes. Les deux camps se jetaient à la tête des proclamations, comme naguère les guerriers grecs et troyens échangeant des injures homériques sous les murs de Troie.

A en juger par la lettre adressée à la veille de la rencontre décisive de Faoug, près Morat, par le futur colonel de Müller à son ami et parent, Aloys de Reding, l'état d'esprit des troupes fédéralistes était des plus satisfaisant : « Nous voilà de retour de la revue. Les troupes sont généralement bien organisées. Toutes paraissent pleines de zèle. Je ne saurais faire assez de louanges de nos braves Schwyzois... Ne croyez-vous pas qu'une lettre de leur Souverain ferait éventuellement bon effet sur

¹ A. Reding était âgé de 38 ans.

eux?... On dit que les Helvétiens emploient le terrorisme (!) pour faire marcher leur monde, qu'on les conduit liés au corps. Ils ont avancé ce matin un peu leurs troupes. Nous sommes à présent absolument en face... Notre contentement serait complet si nous vous avions à notre tête, et cela électriserait le tout au *nec plus ultra* ; mais votre présence là-bas (à Schwyz) sera aussi utile à la patrie... Le général (de Bachmann) vous embrasse. Moi de même, pour la vie, tout à vous. »

Pendant que Müller adresse en hâte ce mot à Reding, le général en chef des troupes des cantons suisses réunis rédige dans son quartier général de Læwenberg, près de Morat, une proclamation aux « Habitants du Pays de Vaud » pour tenter de les gagner ou de les intimider : « Il dépend de vous, dit-il notamment, de nous recevoir en amis ou en ennemis. » Ce genre d'appel n'est pas très rassurant pour l'objet de ces sollicitations ; aussi les Vaudois réagissent-ils énergiquement... à coup de proclamations !

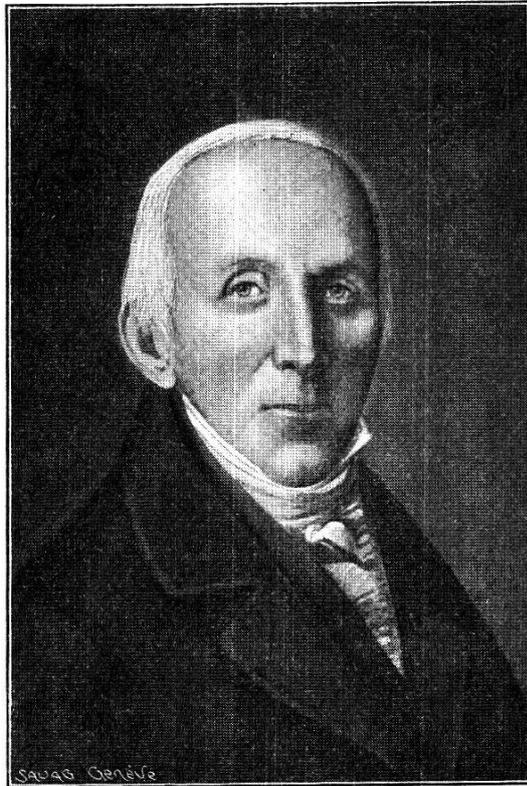
Le lendemain même de l'attaque générale de Faoug, le 3 octobre 1803, qui devait s'achever par la déroute des troupes du Gouvernement helvétique, l'ami Müller trouve encore le temps de lancer un billet à son chef bien-aimé à Schwyz : « Il faut espérer, écrit-il, que nous écraserons totalement l'ennemi, si les dispositions que le général a données sont exécutées et si chacun fait le quart de son devoir ! » Beaucoup de *si*, comme on voit. Müller ne paraît qu'à demi rassuré sur l'issue de la campagne : « Nos gens des petits cantons ne resteraient plus ; surtout si le mauvais temps venait, sûrement on ne les retiendrait plus ! » Mais son tempérament optimiste lui arrache cette remarque plaisante : « Il faut espérer que tout sera pour le mieux, suivant la parole du Dr Panglos. » En post-scriptum, Müller ajoute : « Est-ce que les autres cantons préparent aussi leurs troupes ? ». Cette réflexion n'était pas tout à fait superflue, car on relève dans les *Mémoires* de Reding une remarque analogue : « La répartition des contingents et des subsides que chaque participant à la Diète avait à fournir, fut, il est vrai, acceptée par tous les cantons intéressés, mais pas toujours fournie ».

Au lendemain de la victoire fédéraliste de Faoug, Müller envoie à Reding un bulletin plus rasséréiné : « La journée s'est bien passée, mon cher ami, Dieu veuille que les suivantes se passent de même. La manœuvre s'est bien exécutée et nos gens se sont bien conduits. Si nous ne manquons pas de vivres, nous avancerons, j'espère, aisément avec nos gens. C'est une guerre terrible, mon ami. De toutes celles que j'ai faites, il n'y en a pas de plus destructrice ! » Ce brave militaire était sans doute sincère ; mais il exagérait un peu.

Dans la même journée du 4 octobre 1802, alors qu'il venait d'entrer sans coup férir à Payerne, où il avait installé son quartier général, le général de Bachmann reçoit du « Citoyen Rapp, aide de camp du Premier Consul » le billet laconique et comminatoire suivant : « J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que je suis chargé d'une mission de la part du Premier Consul pour votre gouvernement. Je vous invite en attendant ses ordres à suspendre les hostilités.

Signé : RAPP. »

Arrêté en pleine avance victorieuse, Bachmann mande par express au landamann de Reding : « Par la dépêche qui vous



Henri MONOD
(1758-1833)

Préfet national en 1802.

Membre du Conseil d'Etat
(1803-1804 et 1811-1830).

*Cliché aimablement communiqué par le Musée
historiographique.*

sera remise par M. de Gady, vous verrez notre désolation, mon respectable ami. Je n'ai pas cru devoir prendre sur moi de lutter contre les intentions consulaires, dans la crainte de compromettre les intérêts de la patrie. J'attends avec la plus vive impatience vos ordres, M. le Landame. » Le sort de la campagne paraît déjà scellé. ¹

* * *

Entraîné par son ardeur belliqueuse, et sans se soucier le moins du monde de ce qui pouvait bien se passer au quartier général, le commandant de l'aile gauche, Auf der Maur, qui s'était affublé entre temps du titre de « Général de division » poursuit son avance sur Fribourg. A son apparition, le 4 octobre, la ville capitule. Nul doute que les termes de la capitulation imposée à la garnison helvétique n'aient causé une satisfaction intense à Auf der Maur : « Article premier. — La garnison sortira avec tous les honneurs de la guerre, tambours battant, mèche allumée, deux canons, et drapeaux déployés. Article II. — Hors de la porte, la garnison déposera les armes et sera prisonnière de guerre. Les officiers et soldats des troupes d'élite du canton de Vaud se rendront, s'ils le désirent, sous escorte dans leurs foyers... Les troupes de ligne seront transportées sous escorte à Berne et détenues dans cet endroit jusqu'à ce que la Diète à Schwyz ait statué sur le sort qu'on tâchera de rendre aussi doux et aussi honorable que possible... »

En lisant le texte de cette capitulation, Reding aura peut-être revu en éclair la capitulation de la garnison anglaise de Saint-Philippe de Minorque, à laquelle il avait assisté naguère comme cadet au service de l'Espagne ; mais les soucis dont il est maintenant assailli l'empêchent probablement de goûter l'allure et le souffle de la lettre d'accompagnement d'Auf der Maur, qui commence par ces mots : ²

¹ Le gouvernement helvétique s'était réfugié de Berne à Lausanne dès le 19 septembre. Après la déroute de Faoug, ses troupes en désordre commençaient à arriver à Lausanne au matin du 4 octobre lorsque le général Rapp y annonça la médiation de Bonaparte.

² Sur l'affaire de Fribourg, voir VERDEIL III, pp.439-441.

« Magnifique et très honoré Seigneur,

La victoire suit vos armées. Fribourg est au pouvoir de vos troupes... Je m'empresse de vous annoncer ce moment de joie qui a rempli les cœurs. Trois drapeaux, 600 fusils environ, 6 pièces d'artillerie, des caissons et des munitions, ont été le fruit de cette victoire, d'autant plus agréable qu'elle n'a pas coûté une goutte de sang... »

Le beau zèle épistolaire et militaire d'Auf der Maur est malheureusement intempestif, car son fait d'armes s'est accompli le jour même de la signature de la convention d'armistice à Montpreveyres, dans le Jorat. A deux reprises, son chef, le général de Bachmann, le rappelle à la réalité, et lui enjoint de « se garder de fournir le moindre sujet à un acte hostile quelconque ». Le ministre français Verninac cherchera en effet à tirer astucieusement parti de cette incartade d'Auf der Maur, en y dénonçant un *casus belli* entre la France et la Suisse. Heureusement, sans succès.

Entre temps, la situation du général de Bachmann qui s'est retiré de Payerne à Moudon, devient toujours plus critique. Sa lettre à Reding du 7 octobre 1802, à 7 heures du matin, sonne le glas de la campagne et de sa mission. « Il est urgent, M. le Landame, que vous me prescriviez la conduite que je dois tenir, au cas où les troupes françaises se présentent en ennemies. Il est à craindre que cela arrivera... Je pense qu'il est indispensable de retirer l'armée du Pays de Vaud, où elle risque tout, et où elle ne sert plus à rien. S'il n'arrive pas un représentant sans délai, je serai forcé de donner ma démission, ne pouvant me charger des objets politiques et ma tâche militaire étant finie.

Signé : Bachmann. »

* * *

Le gouvernement helvétique unitaire n'avait pas attendu sa fuite à Lausanne pour implorer l'intervention du Premier Consul. Aux objurgations angoissées du ministre Stapfer à Paris, Talleyrand n'oppose d'abord qu'une fin de non-recevoir

dédaigneuse, en déclarant qu'il serait au-dessous de la dignité de la France d'intervenir dans ce conflit et qu'au reste la nouvelle constitution unitaire ne convenait pas à l'Helvétie, puisque de tous côtés on s'élevait contre elle ! Cette attitude évasive n'était peut-être qu'une feinte diplomatique pour mieux masquer les intentions secrètes de Bonaparte.

Toujours est-il que le 30 septembre 1802, le Premier Consul, jugeant le moment propice à ses desseins, se décide à jouer le *deus ex machina*. Il lance sa fameuse proclamation du 8 vendémiaire An II, qui commence par ces mots : « Habitants de l'Helvétie ! Vous offrez depuis deux ans un spectacle affligeant... Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre. Si l'on vous abandonne plus longtemps à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans, sans vous entendre davantage... » Mis en verve par cette apostrophe théâtrale, Bonaparte déclare : « Il est vrai que j'avais pris le parti de ne me mêler en rien à vos affaires... Mais je ne puis, ni ne dois, rester insensible au malheur auquel vous êtes en proie... » Plein de sollicitude pour le bonheur du peuple suisse, il ajoute sur un ton magnanime : « Je reviens à ma résolution ; je serai le médiateur de vos différends ; mais ma médiation sera efficace... »

Après avoir ordonné aux rassemblements armés de se disperser, le Premier Consul enjoint au Sénat et aux cantons d'envoyer des députés pour recevoir ses instructions à Paris, et il termine son appel comminatoire par ces mots réconfortants : « Habitants de l'Helvétie, renaissiez à l'espérance... »

Là-dessus, il ouvre la fenêtre de l'arche du Directoire et lâche une colombe tricolore avec un rameau d'olivier. Sans même prendre la peine d'informer son ministre des Affaires étrangères de sa décision, il expédie son premier adjudant, le général Rapp, en Suisse, muni de ses instructions et pleins-pouvoirs, avec la proclamation du 8 vendémiaire en poche.

* * *

Coup de tête ou non, l'intervention de la France, devait être couronnée de succès. Que l'on s'afflige ou que l'on s'en réjouisse,

c'est grâce à elle en définitive que la Suisse a eu l'avantage, chèrement payé du reste, de traverser à peu près indemne les années de guerre du Premier Empire français, sous le régime de l'Acte de Médiation.

Entre temps, les députés des cantons suisses assemblés à la Diète de Schwyz, tout au bonheur de leur indépendance éphémère retrouvée, adressaient, le même jour que la proclamation de Bonaparte du 8 vendémiaire, un appel ému et reconnaissant au pays : « Il est enfin arrivé le moment où la nation suisse peut déclarer librement et franchement sa volonté sur la constitution politique qu'il convient de se donner... La Providence divine, qui nous a conduits jusqu'à présent à travers tant d'orages avec un bonheur si miraculeux, veuille aussi nous accorder son assistance dans cet important ouvrage et nous ramener, au sortir de ces pénibles épreuves, à l'état heureux et paisible, dont les suites favorables s'étaient répandues, même au loin, alentour de nos antiques libertés. »

Cet églogue schwyzoise, où l'on reconnaît l'inspiration d'Aloys de Reding, portait la signature de tous les cantons suisses, à l'exception du Tessin, du Valais et du Pays de Vaud, pour des raisons faciles à comprendre. Elle était accompagnée d'une lettre dans le même style adressée à Bonaparte.

Le rappel à la réalité devait être brutal. L'un après l'autre les espoirs de la Diète s'évanouissent. Le détail des pourparlers et des négociations qui ont accompagné la fin de ce soulèvement fédéraliste en Suisse sortent du cadre de cet article. Nous ne pouvons nous y arrêter ici.

Une fois de plus, la Suisse allait se retrouver seule, face à face avec la France, alors toute puissante. Le ton du général Rapp devient plus sec et menaçant. Dans sa lettre adressée le 20 octobre 1802 à « M. Aloys Reding, ex-président de la Diète de Schwyz », il écrit : « J'aurais dû recevoir de vous l'avis officiel de la dissolution de la Diète et de son adhésion en tout et pour tout à la proclamation du Premier Consul. Ce retard a lieu de m'étonner... Demain, je pars pour Schwyz, et si je trouve la Diète assemblée, 40.000 hommes ne tarderont pas à venir la

dissoudre et à faire regretter ici certains meneurs de leurs délais et de leur silence !... »

Entre temps, les troupes françaises pénètrent en Suisse par le nord, le sud et l'ouest, en ramenant, de Lausanne à Berne, dans leurs fourgons, les tristes représentants du gouvernement helvétique devant lesquels toutes les portes se ferment.

Après avoir ordonné à leurs détachements de se retirer devant l'envahisseur et rentrer dans leurs foyers, les députés des cantons suisses réunis à Schwyz sous la présidence d'Aloys de Reding signent une dernière déclaration à fin octobre 1802 avant de se séparer. Ils dénoncent la violence faite à la Suisse, déclarent ne céder qu'à la force, mais renouvellent leur volonté inébranlable de conserver au pays le droit sacré et inaliénable de se constituer lui-même en faveur des générations futures. A cette heure solennelle de son histoire, la Suisse, mûrie par l'épreuve, prend conscience de son unité et attend sans faiblir l'heure de son retour à l'indépendance.

Aymon de MESTRAL.

La Grande Eglise de la Rochettaz au Lieu

Trois reconnaissances du milieu du XVI^e siècle sont les premières à faire allusion à cet édifice.

Celles des 10 juin 1540¹ et 1^{er} août 1549² rappellent le sous-abergement par la commune à des particuliers de parcelles de terrain Derrier le Mostier.

Par la troisième reconnaissance, du 7 octobre 1549, la commune confesse tenir de LL. EE. les fonds prémentionnés³.

¹ Reconnaissance de Jehan Guignyard ; « Livre des reconnaissances », III, 366 a.

² Reconnaissance de Pierre feu Jehan Meiland ; III, 461 B, 462 a. Accensement du 8 décembre 1543.

³ L. d. R. III, 474 a et 475 a.